

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 22 juin 2020

Présents à la séance : 27

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 3

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Landré rappelle à l'assemblée les modalités de composition du conseil d'administration du CCAS.

Ce dernier est composé de Madame le Maire qui en est la Présidente de droit, et en nombre égal :

- de membres élus en son sein par le conseil municipal,
- de membres nommés par le maire et appartenant à des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par le conseil municipal dans la limite **maximale** de 8 membres élus et 8 membres nommés, soit 16 membres en plus du Président.

Madame le Maire propose l'égalité des représentants entre membres élus et membres nommés qui seront chacun au plus au nombre de 8.

A ce jour, 4 associations ont proposé d'être représentées au sein du conseil d'administration. En conséquence il est proposé aux membres du conseil municipal, la liste suivante :

Membres élus :

Catherine LANDRE – Christian MATHIAS — Cécilia VALOR - Philippe MEREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver la liste proposée par Mme Landré.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Le Breuil, le 30 juin 2020.

Chantal CORDELIER
Maire

- Transmis au représentant de l'État le : 30 juin 2020
- Publié le : 30 juin

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

30 JUIN 2020

LE MAIRE,

